

Ballon d'Or – Règlement

Article 1. Le trophée du Ballon d'Or et les votes sont organisés tous les ans par le magazine mensuel France Football. La cérémonie, elle, est co-organisée avec l'UEFA.

Article 2. Le Ballon d'Or récompense le meilleur joueur et la meilleure joueuse du monde, sans distinction de Championnat ni de nationalité.

Article 3. La période de référence intègre la totalité de la saison, d'août au mois d'août suivant, compétitions internationales incluses (Euro, CAN, Copa America et JO pour 2023-2024).

Article 4. Le Ballon d'Or est attribué en fonction de trois critères principaux. 1. Performances individuelles, caractère décisif et impressionnant. 2. Performances collectives et palmarès. 3. Classe et fair-play.

Article 5. Le Ballon d'Or est attribué par un jury international de journalistes spécialisés, à raison d'un représentant par pays, les 100 premiers au dernier classement FIFA – avant parution des listes – pour les hommes et les 50 premiers pour les femmes.

Article 6. Chaque juré désigne dix joueurs ou joueuses par ordre décroissant de mérite à partir d'une liste de 30 établie par la rédaction de FF, des membres de la rédaction de L'Équipe, le meilleur juré de l'édition précédente – Costa Rica pour le BO masculin, Afrique du Sud pour le BO féminin – et les ambassadeurs de l'UEFA, Luis Figo pour le trophée masculin et Nadine Kessler pour le trophée féminin.

Article 7. Les dix cité(e)s se voient respectivement attribuer 15, 12, 10, 8, 7, 5, 4, 3, 2 et 1 points. Le BO est attribué au joueur ou joueuse ayant le plus grand nombre de points.

Article 8. En cas d'égalité, joueurs ou joueuses sont départagé(e)s par le nombre de citations à la première place. Si l'égalité demeure, par le nombre de deuxième place, puis par le nombre de troisième place, etc.

Article 9. Tout litige né du scrutin est tranché par le directeur de la rédaction de FF en tant qu'organisateur.

Trophée Kopa 2024 – Règlement

Article 1. Le Trophée Kopa est un trophée organisé tous les ans par le magazine mensuel France Football.

Article 2. Le Trophée Kopa récompense le meilleur espoir de moins de 21 ans au 31 juillet 2024, sans distinction de Championnat ni de nationalité.

Article 3. La période de référence intègre la totalité de la saison, d'août au mois d'août suivant, compétitions internationales incluses (Euro, CAN, Copa America et JO pour 2023-2024).

Article 4. Le Trophée Kopa est attribué en fonction de trois critères principaux. 1. Performances individuelles, caractère décisif et impressionnant. 2. Performances collectives et palmarès. 3. Classe et fair-play.

Article 5. Le vainqueur est désigné par un grand jury composé exclusivement des vainqueurs du Ballon d'Or.

Article 6. Chaque vainqueur du Ballon d'Or désigne trois joueurs à partir d'une liste de dix nommés établie par la rédaction de FF, des membres de la rédaction de L'Équipe, le meilleur juré de l'édition précédente (Costa Rica) et par l'ambassadeur de l'UEFA, Luis Figo.

Article 7. Les trois joueurs retenus se voient attribuer 5, 3 et 1 points. Le trophée est attribué au joueur totalisant le plus grand nombre de points.

Article 8. En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le nombre de citations à la première place. Si l'égalité demeure, par le nombre de citations à la deuxième.

Article 9. Tout litige est tranché par le directeur de la rédaction de FF en tant qu'organisateur.

Trophée Yachine – Règlement

Article 1. Le Trophée Yachine est un trophée organisé tous les ans par le mensuel France Football.

Article 2. Il récompense le meilleur gardien, sans distinction de Championnat ni de nationalité.

Article 3. La période de référence intègre la totalité de la saison, d'août au mois d'août suivant, compétitions internationales incluses (Euro, CAN, Copa America et JO pour 2023-2024).

Article 4. Le Trophée est attribué en fonction de trois critères principaux. 1. Performances individuelles, caractère décisif et impressionnant. 2. Performances collectives et palmarès. 3. Classe et fair-play.

Article 5. Le Trophée Yachine est attribué par un jury international de journalistes spécialisés, à raison d'un représentant par pays, les 100 premiers au dernier classement FIFA avant parution des listes.

Article 6. Chaque juré désigne trois joueurs à partir d'une liste de dix nommés établie par la rédaction de FF, des membres de la rédaction de L'Équipe, le meilleur juré de l'édition précédente (Costa Rica) ainsi que l'ambassadeur de l'UEFA, Luis Figo.

Article 7. Les 3 joueurs se voient attribuer 5, 3 et 1 points. Le trophée est attribué au joueur ayant le plus grand nombre de points.

Article 8. En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le nombre de citations à la première place. Si l'égalité demeure, par le nombre de citations à la deuxième.

Article 9. Tout litige né du scrutin est tranché par le directeur de la rédaction de FF en tant qu'organisateur.

Trophées entraîneur 2024 – Règlement

Article 1. Les Trophées d'entraîneurs de la saison sont des trophées organisés tous les ans par le magazine mensuel France Football.

Article 2. Ils récompensent le meilleur entraîneur (club ou sélection) d'une équipe masculine et le meilleur entraîneur ou la meilleure entraîneuse (club ou sélection) d'une équipe féminine, sans distinction de Championnat ou de pays.

Article 3. La période de référence intègre la totalité de la saison, d'août au mois d'août suivant, compétitions internationales incluses (Euro, CAN, Copa America et JO pour 2023-2024).

Article 4. Les Trophées d'entraîneurs de la saison sont attribués en fonction de plusieurs critères à prendre en compte dans leur globalité comme : la qualité du jeu de l'équipe, les titres remportés, le leadership, les compétences tactiques, la capacité à optimiser les performances des joueurs disponibles, à révéler de jeunes talents ainsi qu'à dépasser des objectifs raisonnables, le respect et le fair-play.

Article 5. Les Trophées d'entraîneurs de la saison sont attribués par un jury international de journalistes spécialisés, celui du BO masculin pour l'entraîneur d'une équipe masculine et celui du BO féminin pour l'entraîneur ou l'entraîneuse d'une équipe féminine.

Article 6. Chaque juré désigne deux entraîneurs par ordre décroissant de mérite à partir d'une liste préalablement établie par la rédaction de FF, des membres de la rédaction de L'Équipe, le meilleur juré de l'édition précédente (Costa Rica pour le BO masculin, Afrique du Sud pour le BO féminin) ainsi que par les ambassadeurs de l'UEFA, Luis Figo pour l'entraîneur d'une équipe masculine et Nadine Kessler pour l'entraîneur ou l'entraîneuse d'une équipe féminine.

Article 7. Les deux entraîneurs se voient attribuer 2 et 1 points. Le trophée est attribué à l'entraîneur totalisant le plus grand nombre de points.

Article 8. En cas d'égalité, les entraîneurs sont départagés par le nombre de citations à la première place.

Article 9. Tout litige est tranché par le directeur de la rédaction de FF en tant qu'organisateur.

Trophées club de la saison 2024 - Règlement

Article 1. Les Trophées du club masculin et du club féminin de la saison sont des trophées organisés tous les ans par le magazine mensuel France Football.

Article 2. Ils récompensent le meilleur club masculin et le meilleur club féminin, sans distinction de Championnat.

Article 3. La période de référence intègre la totalité de la saison, du mois d'août au 31 juillet suivant.

Article 4. Les Trophées du club de la saison sont attribués en fonction de plusieurs critères à prendre en compte dans leur globalité comme : la qualité du jeu, les titres remportés, les victoires mémorables, les résultats supérieurs aux attentes, le respect et le fair-play.

Article 5. Les Trophées du club de la saison sont attribués par un jury international de journalistes spécialisés, celui du BO masculin pour le club masculin et celui du BO féminin pour le club féminin.

Article 6. Chaque juré désigne un club à partir d'une liste de nommés établie par la rédaction de FF, des membres de la rédaction de L'Équipe, le meilleur juré de l'édition précédente (Costa Rica pour le BO masculin et Afrique du Sud pour le BO féminin) ainsi que par les ambassadeurs de l'UEFA, Luis Figo pour le club masculin et Nadine Kessler pour le club féminin.

Article 7. Le trophée est attribué au club le plus souvent cité.

Article 8. En cas d'égalité, les clubs sont départagés au nombre de joueurs ou joueuses nommés dans les listes du Ballon d'Or.

Article 9. Tout litige est tranché par le directeur de la rédaction de FF en tant qu'organisateur.